

Formulaire de versement du 13 % de la taxe d'apprentissage 2021
(Date limite de versement 31 mai 2021)

Raison sociale :

N° Siret :

Code NAF :

Adresse

CP :

Ville :

Contact :

Fonction :

Courriel :

Tél :

Voir le schéma au verso pour le calcul du montant des 13% de la taxe d'apprentissage

Au bénéfice de l'établissement* : **FERRANDI Paris – 28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS**

Montant en lettre :

Montant en chiffres :

*est un établissement habilité à percevoir les 13 % de la taxe (art. 62241 – 5 du code du travail)
et figure sur la liste préfectorale de la région Ile de France 2020.

Mode de paiement :

Chèque n° : Banque : Date du chèque : A l'ordre de : **FERRANDI Paris**

Virement : IBAN : **FR76 3000 4028 3700 0111 3918 594**

BIC : **BNPAFRPPGA**

Date Virement :

Mentionner impérativement TA 2020 et votre n° de SIRET en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle).

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement

Campus de Paris : 28, rue de l'Abbé Grégoire / 75006 Paris / T. 01 49 54 28 00 / F. 01 49 54 28 40
Campus de Jouy-en-Josas : Chemin de l'Orme rond / BP 56 / 78356 Jouy-en-Josas cedex / T. 01 39 67 12 67 / F. 01 39 67 13 54
Campus de Saint-Gratien : 17, boulevard Pasteur / 95210 Saint-Gratien / T. 01 34 05 17 60 / F. 01 34 12 74 04
www.ferrandi-paris.fr

"La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France déclare gérer ses engagements contractuels au sein d'une base de données. A ce titre sont collectées les données personnelles figurant dans les conventions. Les destinataires de ces données sont les co-contractants, la direction générale de la CCIR, les directions en charge de la mise en œuvre de la convention ainsi que la direction des affaires juridiques et la direction générale adjointe des finances. La durée de conservation des données correspond à la durée de la convention toute reconduction comprise. Les données sont archivées selon les principes des archives publiques. La personne dont les données ont été collectées bénéficie d'un droit d'accès, mais également d'un droit de rectification ou de suppression qu'elle exerce auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr."

En 2021, FERRANDI Paris reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.
Le solde de votre taxe d'apprentissage (13%) peut être versé directement à notre établissement.

Les étapes clés :

1) Calculez votre masse salariale 2020 pour déterminer votre enveloppe "solde de la TA" disponible.

2) Vérifiez la présence des établissements éligibles sur les listes préfectorales.

FERRANDI Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI 0753184D sur la liste préfectorale Ile-de-France.

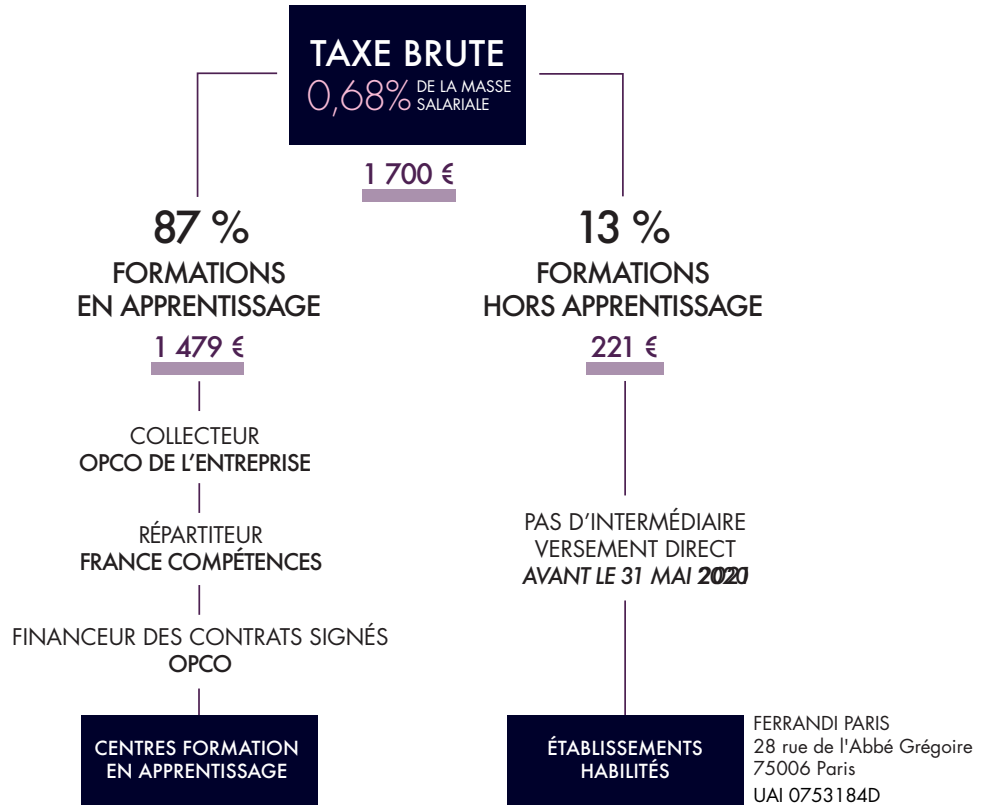
3) Versez le montant de l'enveloppe directement aux établissements habilités de votre choix.

Votre versement doit nous parvenir entre le 1 janvier et le 31 mai 2021.

A réception, nous vous adressons un reçu.

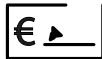
SCHÉMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

EXEMPLE POUR UNE MASSE SALARIALE DE 250 000 € ($MS \times 0,68 / 100 = TA$)



*Les entreprises de 250 salariés et plus qui n'atteignent pas 5 % de leur effectif en contrats favorisant l'insertion sont redevables de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage)

Comment verser à FERRANDI Paris ?



Par chèque à l'ordre de :
FERRANDI Paris
Taxe Apprentissage
28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris



Par virement :
Renseignements bancaires
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3918 594
BIC : BNPAFRPPXXX

Campus de Paris : 28, rue de l'Abbé Grégoire / 75006 Paris / T. 01 49 54 28 00 / F. 01 49 54 28 40
Campus de Jouy-en-Josas : Chemin de l'Orme rond / BP 56 / 78356 Jouy-en-Josas cedex / T. 01 39 67 12 67 / F. 01 39 67 13 54
Campus de Saint-Gratien : 17, boulevard Pasteur / 95210 Saint-Gratien / T. 01 34 05 17 60 / F. 01 34 12 74 04
www.ferrandi-paris.fr

"La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France déclare gérer ses engagements contractuels au sein d'une base de données. A ce titre sont collectées les données personnelles figurant dans les conventions. Les destinataires de ces données sont les co-contractants, la direction générale de la CCIR, les directions en charge de la mise en œuvre de la convention ainsi que la direction des affaires juridiques et la direction générale adjointe des finances. La durée de conservation des données correspond à la durée de la convention toute reconduction comprise. Les données sont archivées selon les principes des archives publiques. La personne dont les données ont été collectées bénéficie d'un droit d'accès, mais également d'un droit de rectification ou de suppression qu'elle exerce auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr."